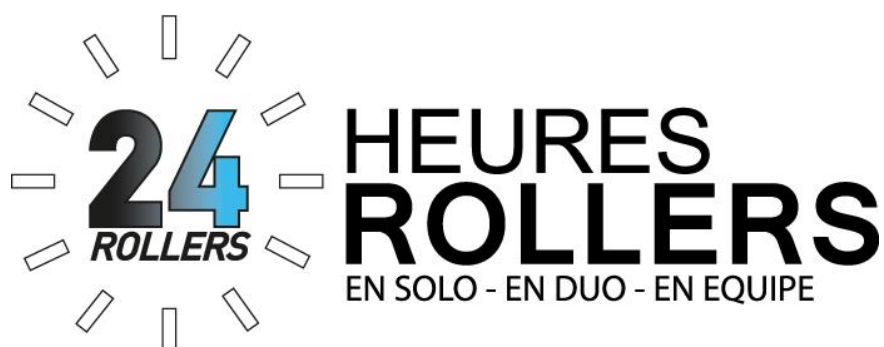


# DOSSIER LOGES



## Information :

Les loges sont la propriété des sponsors de l'ACO (Propriétaire du circuit) . L'ACO est autorisée à louer les loges disponibles sur accord des propriétaires. Toutes les loges sont différentes et leur aménagement intérieur peut variés.

La Tribu Roller offre la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de louer des loges disponibles. Les conditions générales et le règlement intérieur sont celles imposées par l'ACO.

## COMMENT RÉCUPÉRER SA LOGE?

**Contact sur place ?** Georges-Eric tel +33 (0)6 75 65 29 93, ou bâtiment accueil à l'entrée du village.

**Lieu de RDV?** Devant le Point Accueil (entrée du village)

**Quand?** Le Samedi à 9h00

### Modalités pour percevoir les clés de sa loge

1. Avoir renvoyé son Bon de commande signé
2. Avoir effectué le paiement (virement ou chèque)
3. Se rendre au RDV le samedi à 9h00 devant le Point Accueil
4. Effectuer l'état des lieux d'entrée avec Georges –Eric (**merci de prévoir un chèque de caution d'un montant de 1500€**)
5. Remise des clés
6. Remise des bracelets accès loge individuellement, sur présentation d'un bracelet accès paddock ou compétiteur.

*A noter : Loges ne disposent pas d'appareils électroménagers, pensez à emmener les vôtres (+ produits ménagers et sacs poubelles afin de rendre la loge dans son état initial).*

## COMMENT RENDRE SA LOGE?

**Contact sur place:** Georges-Eric tel +33 (0)6 75 65 29 93, ou bâtiment accueil à l'entrée du village.

**Quand?** Le Dimanche à **partir de 17h00**- prendre rendez-vous au cours du WE.

### Modalités pour rendre les clés de sa loge

1. Selon les RDV pris (à partir de 17h) Georges-Eric se rendra à votre loge
2. Effectuer l'état des lieux de sortie avec Georges-Eric
3. Restitution des clés
4. Récupérer son chèque de caution

## FAQ LOGES

### **Comment accede-t-on aux boxes depuis les loges ? / *How can we access to the box from the lounge?***

=> Derrière la grande tribune, Le samedi à partir de 12 H 00 , un l'escalier dédié à l'accès aux loges est ouvert en face de l'entrée de la zone Paddock ( proche du Box 26) Un vigile sécurité sera présent pour filtrer les accès seules les personnes munis d'un bracelet rouge Loge seront autorisées a monter ou descendre par cet escalier.

*=> The Saturday from Noon behind the main tribune a strair is dedicated for the lounge access and team box – In front of the paddock aera entrance near box 26 . A security guard will be there and only persons with a red Wristband will be authorized to go up or down that stairs.*

Les portails sont fermés par le circuit. Le public a accès gratuitement aux tribunes. Si les portails étaient ouverts, le public pourrait descendre dans la zone des boxes qui est une zone réservée aux compétiteurs et accompagnateurs.

*Gates are close on the circuit. Public access to the gallery for free. If Gates were open, the public could go down to the box area, which is an area reserved for participants.*

### **Peut-on cuisiner dans la loge? / *Can we cook in the lounge?***

=> Oui, avec vos appareils électroménagers, mais pas de chauffage aux gaz. Attention, merci de rendre la loge dans l'état initial.

*=> Yes, with your appliances no cooking with gaz. Be careful, thanks to get back the lounge in the initial state.*

### **Comment fonctionne la clé ? *How does the key works ?***

=> Le système est un peu complexe pour des raisons de sécurité, et un coup de main est à prendre. Il faut entendre le clic lorsqu'on tourne la clé. S'il n'y a pas de clic, il est inutile de forcer.

*Question of habits, the system is a little complex for security reasons. You need to hear a " click sound" when you turn the key. If no click , it's not necessary to force !*

### **Où sont les douches et les toilettes ? *Where are showers and toilets ?***

=> Dans le bâtiment bleu à côté du Village et dans la tribune.

*=> in the blue building, near the "Village" and in some place in the main tribune Not all lounge got toilets*

### **Quand rendre la loge? *When return the loundge ?***

=> Dimanche à 17h. Georges-Eric viendra directement à votre loge pour faire l'état des lieux de sortie. Si vous êtes en retard, merci de le prévenir au +33 (0)6 75 65 29 93

*=>Sunday at 5 p.m. Georges-Eric will come directly to your lounge to make a state place of your outing. If you're late, thanks to send a SMS au +33 (0)6 75 65 29 93*

## RESUMES DES

### Conditions générales de locations des loges DOCUMENT ACO

#### ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DU PRENEUR

##### 1.1 Etat des lieux

Le Preneur s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent.

Un état des lieux en présence des deux parties sera réalisé à l'arrivée et au départ du Preneur.

Il est également entendu que dans le cas où l'état des lieux d'entrée ne pouvait avoir lieu pour quelque motif que ce soit, les infrastructures mises à disposition au titre du présent contrat sont considérées comme exemptes de défaut d'apparence visible.

La responsabilité du Preneur est engagée en cas de dégradations ou vols dès son arrivée, ou celle d'un fournisseur intervenant pour le compte du Preneur, dans l'espace défini par le présent contrat et ce pendant toute la durée de mise à disposition.

Le Preneur a l'interdiction d'apposer sur les murs des locaux loués tout adhésif et de manière générale, tout élément susceptible de dégrader lesdits murs.

Le Preneur accepte que les travaux de remise en état, de nettoyage supplémentaire soient le cas échéant prélevés sur la carte bancaire ou le chèque remis en caution.

### Conditions générales de locations des loges (Page2/3)

##### 1.4 Gestion des déchets :

L'espace mis à disposition est livré propre.

Le Preneur s'engage à débarrasser les locaux et le terrain concédés de tous les détritux, déchets, ordures, emballages de toute sorte avant son départ définitif. Il s'engage également à ne déposer aucune des matières énoncées ci-dessus en dehors des lieux qui lui auront été indiqués à cet effet.

Le Preneur fera ses meilleurs efforts afin de trier ses déchets (verre, papier, plastique ...)

##### 1.5 Travaux et infrastructures

Le Preneur n'est en aucun cas autorisé à engager des travaux ayant pour objet de :

- Construire un bâtiment non démontable à l'issue de la manifestation ou de l'évènement organisé par le Preneur,
- Modifier la structure et l'agencement de l'espace loué.

##### 1.7 Règlementation du Circuit et autorisations administratives

Le Preneur s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel la réglementation en vigueur sur les circuits du Mans et notamment le Règlement intérieur du Circuit ainsi que la Charte Qualité Sécurité Environnement (QSE).

Le Preneur fera son affaire, à sa charge, de l'obtention de toutes autorisations administratives ou autres, éventuellement requises pour l'exercice de son activité et de manière générale pour

L'application des obligations mises à sa charge au titre du présent contrat.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AU CIRCUIT, SECURITÉ, CIRCULATION.

Aucun véhicule automobile dépourvu d'un code d'accès n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Circuit.

Le Concédant fera parvenir par tout moyen au Preneur s'étant acquitté de l'intégralité de la facture due, les codes d'accès lui permettant d'accéder à l'espace réceptif loué.

Les participants de l'évènement devront respecter la signalétique en termes de stationnement mise en place par le Concédant.

### ARTICLE 3 : ASSURANCES

Le Preneur renonce à exercer tout recours contre l'ACO, la SSP ACO, le syndicat Mixte du Circuit des « 24 heures », la tribu roller, en cas de sinistre à l'exception de ceux trouvant leur origine directe dans une faute délictuelle telle que définie par les articles 1382 à 1384 du code civil, commise par l'une de ces entités

Le Concédant est dégagé de toute responsabilité pour tout dommage que pourrait subir le matériel, le mobilier et les objets divers appartenant au Preneur qui fera son affaire personnel de leur garantie.

Le Preneur devra souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers du fait de son activité et/ou de ses produits diffusés lors de l'évènement.

## Conditions générales de locations des loges (Page3/3)

### ARTICLE 6 : RESILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution par le Preneur de l'une de ses obligations prévues aux conditions particulières et générales du présent contrat, et à défaut d'y remédier immédiatement le Concédant pourra de plein droit et sans formalité préalable, résilier le contrat et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

#### EN CAS DE DOMMAGES

#### TARIFICATION DES DIFFERENTES INTERVENTIONS dans les loges

Les clefs des loges non restituées ou endommagées sont facturées 150€

REPARATIONS AFFECTEES AU SERVICE TECHNIQUE			REPARATIONS AFFECTEES AU SERVICE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE		
Locaux	Prix de réparation hors taxe	Surface à traiter	Type de matériel	Réparations	Tarifs HT
Loge	1 pan de mur en peinture 416€	27m2	Ampoule manquante en sortie	Remplacement (pièce et MO)	10 €
	1 loge complète en peinture 1250€	81m2	Prise murale 16 amp (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	1 porte 58€/face		Interrupteur (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	1 double porte 115€		Prise murale téléphonique (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	Dalles plafond 58€	1m2	Répartiteur téléphonique (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	Remplacement de dalle moquette 58€	1m2	Prise murale TV (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	Parquet traité 58€	1m2	Prise murale Ethernet (détérioration)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	30 €
	Remplacement clés d'accès 150€		Goulotte électrique (détérioration)	Dépose et remplacement (le mètre linéaire et MO)	15 €
Club VIP	1 pan de mur en peinture 460€	28m2	Tableau électrique (porte détérioration)	Dépose et remplacement du tableau (pièce et MO)	150 €
	1 VIP en peinture complète 1695€	102m2			
	1 porte 58€/face		Rail d'éclairage avec support de lampe et si lampe absente	Dépose et remplacement (le mètre linéaire et MO)	80 €
	Dalles plafond 58€	1m2			
		Antenne wifi (détérioration ou manquante en sortie)	Dépose et remplacement (pièce et MO)	750 €	